



RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Mode opératoire

1. SITUATION

Lors d'un contrôle sur l'eau potable de la commune, si celui-ci s'avère être négatif, cela peut venir de l'entretien des réservoirs d'eau potable de la commune ou ville.

Pour se faire, un entretien régulier tous les 2/3 ans est préférable afin d'éviter ce genre de désagrément.



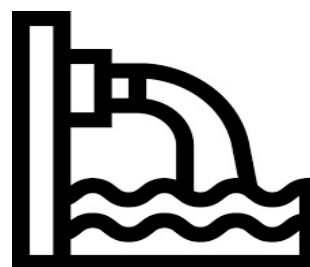
2. COMMANDE

Une fois notre devis validé, il faut convenir avec la personne référente de la commune ou responsable des réservoirs sur place d'une date pour faire ces interventions (en fonction du nombre de cuves et de leurs contenances). Maximum 2 cuves par jour (450 m³). 1 cuve par jour si supérieur à 500 m³ et 1 cuve pour 2 jours si supérieur à 3500 m³.

3. VIDANGE DES CUVES

Une fois la date fixée, le responsable des réservoirs de la commune/ville devra vider le réservoir. Attention il faut se renseigner vis-à-vis des bornes hydrante de la commune en cas de feu pour le nombre de cuve possible de vider.

Opération à faire au minimum la veille ou plusieurs jours avant l'intervention.



4. INTERVENTION

Nous intervenons le jour de la date fixée suivant la liste de matériel et l'opération voulue (détartrage et/ou désinfection etc..). Chaque équipe peut être autonome en électricité et eau potable en fonction du lieu d'intervention.

RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Mode opératoire

Ensuite nous appliquons notre protocole de nettoyage :

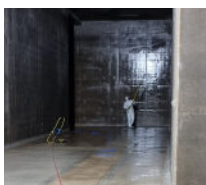
1. Se rendre sur place et prendre contact avec la Commune, le client, le fontainier, selon la fiche de commande
2. Confirmer les informations de la fiche de commande
3. Informer le Client des opérations qui vont être effectuées



4. Sécuriser le chantier, le trafic sur l'emplacement

5. Procéder aux travaux avec les mesures d'hygiène adéquates ou pompage des eaux et des boues avec transport en station d'épuration

6. Contrôle du pH et neutralisation avec une base avant rejet



7. Procéder au contrôle des travaux et remise en eau

8. Nettoyer le local technique et ranger le matériel

9. Faire constater la fin des travaux et faire signer le bon

10. Établir le rapport et le contrôler avant de l'envoyer

Liste de matériel :

- Pulvérisateur manuel ou électrique
- Échafaudage - Échelle avec pieds en caoutchouc
- Éclairage LED avec protection Fi
- Lance télescopique pour sulfater

- Bac de désinfection pour le passage des chaussures
- Pompe 100-200 bar, pistolet, tuyau ventilateur
- Produit détartrant et désinfectant
- Matériel de sécurité d'hygiène (casque, lunettes sécurité, bottes, gants et combinaison spéciale)
- En cas d'utilisation de produits chimique : Port d'un masque complet 3M 6800 ou Dräger avec filtre ABEK2 - P3

5. POINT DE VIGILANCE

- Travaux avec produit acide et basique
- Travaux dans espace confiné et sombre avec résonance
- L'hygiène est de rigueur ainsi que la manutention des produits
- Tous les outils doivent avoir été nettoyés et désinfectés avant usage dans le réservoir
- Les souliers doivent être nettoyés dans le bac + désinfection avant de rentrer dans le réservoir
- Il est important de constater le bon fonctionnement des installations et de procéder à un test de l'eau avant de quitter les lieux.

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 12H ET 13H À 17H30 (VENDREDI JUSQU'À 16H)



YANNICK CHAILLET

Responsable du département Travaux Spéciaux

y.chaillet@liaudet-pial.ch

☎ 021 633 10 70